

# LE JEUDI 8 DÉCEMBRE 2022, NOUS ÉLIRONS NOS REPRÉSENTANTS AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Le 8 décembre vous serez invité à participer aux élections professionnelles de la fonction publique. Ce vote permettra de désigner les agents qui vous représenteront directement dans l'instance représentative du personnel de votre collectivité, le Comité Social Territorial (CST) et aussi au niveau départemental (CAP et CCP).

## Les candidats CGT des territoriaux des Lilas au CST (vote à l'urne) :

- |                        |                                                            |
|------------------------|------------------------------------------------------------|
| 1. FOUZER Leïla        | Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe |
| 2. KARGES Éric         | Adjoint technique territorial principal de 1ère classe     |
| 3. THOMAS Patricia     | Adjoint territorial d'animation                            |
| 4. DELGEHIER Bénédicte | Adjoint technique territorial                              |
| 5. BOUTIT David        | Adjoint technique territorial principal de 2ème classe     |
| 6. BIGOT Catherine     | Agent social principal de 2ème classe                      |
| 7. CARBO Béatrice      | Auxiliaire puériculture de classe supérieure               |
| 8. REDEDANT Bruno      | Adjoint technique territorial principal de 2ème classe     |
| 9. PETIT Laure         | Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe |
| 10. DROUHIN Éric       | Adjoint technique territorial                              |
| 11. GUENAOUI Léa       | Adjoint social principal                                   |
| 12. SOW Aminata        | Agent social principal de 2ème classe                      |
| 13. COMUCE Ary         | Adjoint technique territorial principal de 1ère classe     |
| 14. RICHEL Sandrine    | Adjoint technique territorial principal de 2ème classe     |
| 15. BELBEOCH Jules     | Adjoint territorial d'animation                            |
| 16. HOUBANI Joelle     | Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe |

**ATTENTION,  
ce document  
n'est pas un  
bulletin  
de vote !**

**Une équipe qui défend  
le service public et les agents  
en toute indépendance  
vis-à-vis de l'employeur !**

## Bureau de vote pour le CST : le 8 décembre en Mairie de 8h30 à 17h

**Attention : vous devez présenter une pièce d'identité pour voter. Un bulletin avec des ratures sera considéré comme nul. Seules les listes sans ajout, sans retrait ni modification seront valides.**

**Contrairement à l'élection du CST, qui se fait par un vote à l'urne, vous élirez vos représentants à la CAP et à la CCP par vote électronique, après avoir reçu un courrier.**

## **Bilan de vos représentants CGT aux CT et CHSCT sur le mandat 2018 à 2022 :**

- Consultation systématique avant passage au CT de toutes modifications de postes ou de réorganisations de services
- Présentation au CT des revendications des agents
- Demande de créations de postes quand ils sont nécessaires
- Analyse détaillée du bilan social de la collectivité
- Suivi des promesses concernant le nettoyage des EPI (pas réglé)
- Mise en place d'ordinateurs pour le personnel (en cours)
- Action pour un véritable plan égalité homme / femme
- Mise en place de formations obligatoires CHSCT dispensées à la fois pour les élus du personnel et le collège employeur
- Amélioration de la gestion des demandes de congés
- Amélioration de la gestion des demandes de formations
- Clarification sur la protection fonctionnelle des agents
- Participation à la réflexion sur le télétravail
- Demande de l'amélioration des services d'accueil, en général et à l'hôtel de ville en particulier
- Clarification sur la transmission des médicaments aux enfants
- Clarification sur l'application du plan canicule
- Participation à toutes les instances paritaires en visioconférence pendant le confinement
- Demande sur le bilan de prévoyance (en cours)
- Modalités d'application de la prime COVID
- Gestion des astreintes (en cours)
- Modification des conditions permettant d'accéder à l'avancement de grade, pendant la période de COVID19
- Dénonciation sur l'application de la charte des temps
- Dénonciation de la transformation du PIE en ALI au CCAS



**JE VOTE CGT,  
C'EST EFFICACE  
AU QUOTIDIEN !**



## **JE VOTE POUR DES REPRÉSENTANTS CGT QUI**

### **S'ENGAGENT À INTERVENIR SUR :**

- L'organisation et le fonctionnement des services en respectant le point de vue des agents
- La prise en compte des besoins de service public et le respect de la qualité du service rendu au public
- Les questions relatives aux effectifs, aux emplois aux postes et aux compétences
- Le salaire
- Le suivi du déroulement de carrière, la transparence sur les promotions internes, la transmission du tableau des avancements
- Les droits individuels à la formation
- La tenue des réunions de service

### **Le résultat du scrutin déterminera également le nombre de mandaté.e.s CGT au CST, ce qui nous permettra d'intervenir sur :**

- La sécurité et la protection de la santé physique et mentale des agents
- L'amélioration des conditions de travail
- L'analyse des risques professionnels
- La continuité de la médecine du travail
- Le nettoyage des vêtements de travail

## **VOTER CGT C'EST**

**Donner aux futur.e.s élu.e.s les moyens de défendre les droits et les intérêts de tou.te.s les agent.e.s statutaires et contractuel.le.s pour un meilleur service public à l'échelon national :**

Le résultat du scrutin déterminera également le nombre de représentant.e.s CGT dans les instances nationales : Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, Conseil Commun de la Fonction Publique pour examen et avis des projets de lois et décrets et Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

**EN CHOISSANT LA LISTE CGT,  
NOUS NOUS DONNONS D'AVANTAGE  
DE FORCE pour revendiquer et gagner de  
nouveaux droits au niveau national :**

- L'augmentation des traitements / salaires par le dégel du point d'indice, avec le minimum de rémunération à 2 000 euros brut
- La création d'emplois statutaires
- La retraite à 60 ans pour tous avec une pension d'au moins 75 % du salaire brut des 6 derniers mois
- L'abrogation du jour de carence
- L'abrogation du CIA et l'intégration des primes dans le salaire indiciaire
- Un nouveau plan de titularisation des contractuels et de nouvelles mesures pour combattre la précarité
- L'obligation du respect du critère « à valeur de travail égale, salaire égal »
- Un véritable déroulement de carrière avec le doublement du traitement/salaire entre le début et la fin de carrière
- L'instauration du temps de travail à 32h
- L'établissement d'un vrai droit et accès à la formation professionnelle avec un financement porté à 3 % pour le CNFPT
- Financement du CNFPT à 3% au lieu de 0,9%
- Le développement des Comités d'Activités Sociales et Culturelles (CASC) et de l'action sociale (restauration et transports)
- La mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes



**PAS D'ACQUIS SOCIAUX SANS CONQUÊTES SYNDICALES !**

**LE JEUDI 8 DÉCEMBRE 2022** UN SEUL TOUR DE SCRUTIN  
CHAQUE VOIX COMPTE !